

**DEMANDE RELATIVE AU DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR  
L'ALLOCATION DES COÛTS ET LA STRUCTURE TARIFAIRE DE GAZ MÉTRO  
Dossier R-3867-2013 phase 2B**

**RÉPONSE D'ÉNERGIR S.E.C. (ÉNERGIR) À LA  
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3  
DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE -  
SECTION QUÉBEC (FCEI)  
À ÉNERGIR**

---

**Coût de la flexibilité opérationnelle**

**Question 1**

**Référence(s)**

- i) B-0601, p. 15, l. 8

**Question**

- 1.1 Concernant le calcul du montant de -1 281 M\$, ce calcul repose-t-il sur des injections et retraits établis sur une base quotidienne ou sur une base mensuelle?

**Réponse :**

Ce calcul repose sur les injections et retraits établis sur une base mensuelle.

- 1.2 Veuillez indiquer comment est établie la valeur des injections et des retraits lorsque des achats à indice et des achats « spots » ont lieu dans un même mois ou une même journée.

**Réponse :**

La valeur des injections et retraits a été établie sur la base de l'indice NGX Dawn mensuel.